

Mercredi 24 novembre 2010



**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA**

**FEUILLETON** N° 7  
**ET AVIS**

**CINQUIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE**

**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

**AFFAIRES COURANTES**

**DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 5) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg (désignations de biens historiques)/The City of Winnipeg Charter Amendment Act (Historic Property Designations)*

M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*

M. le *ministre* SWAN

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'aide juridique du Manitoba/The Legal Aid Manitoba Amendment Act*

M<sup>me</sup> MITCHELSON

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille/The Child and Family Services Amendment Act*

M<sup>me</sup> TAILLIEU

(N° 203) — *Loi sur la responsabilité et la transparence en matière réglementaire/The Regulatory Accountability and Transparency Act*

M<sup>me</sup> SELBY

(N° 204) — *Loi sur la journée des Droits du consommateur/The Consumer Rights Day Act*

## **PÉTITIONS**

M. BOROTSIK  
M<sup>me</sup> DRIEDGER  
M<sup>me</sup> MITCHELSON  
M. BRIESE  
M. GOERTZEN  
M. PEDERSEN  
M<sup>me</sup> TAILLIEU  
M<sup>me</sup> ROWAT

## **RAPPORTS DE COMITÉS**

## **DÉPÔT DE RAPPORTS**

## **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

## **QUESTIONS ORALES**

## **DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

# **ORDRE DU JOUR**

## **AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

### **REPRISE DU DÉBAT (SIXIÈME JOUR)**

Motion de M. JENNISSON

Que l'adresse suivante soit présentée au lieutenant-gouverneur :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la cinquième session de la trente-neuvième législature du Manitoba.

Motion d'amendement de M. MCFADYEN

Il est proposé que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore :

- a) que dans son discours du Trône, le gouvernement n'ait pas su reconnaître qu'après 11 ans, les crimes violents augmentent et que le gaspillage est chose courante et qu'il n'a pas tenu ses promesses en matière de soins de santé;
- b) que le discours n'ait pas présenté de plan crédible visant à réduire les crimes violents, à limiter le gaspillage et à améliorer les soins de santé;

- c) que le discours confirme que le gouvernement est favorable à l'accumulation de déficits considérables et à l'augmentation de la dette, ce qui accroîtra le fardeau fiscal des familles manitobaines;
- d) que le plan du gouvernement visant l'augmentation du fardeau fiscal des familles manitobaines après octobre 2011 soit déraisonnable;
- e) que le gouvernement n'ait pas pris de mesures immédiates dans le but d'améliorer la compétitivité du Manitoba, notamment en ne cherchant pas à se joindre au New West Partnership;
- f) que le gouvernement n'ait pas pu placer les aînés et les familles de la province à l'abri des augmentations des taux d'électricité et de gaz naturel en raison de l'ingérence du premier ministre dans les affaires d'Hydro-Manitoba;
- g) que le discours n'ait pas su reconnaître que pendant 11 ans, le gouvernement a engouffré de l'argent dans une bureaucratie et une administration hypertrophiées dans le domaine de la santé, au détriment des soins de première ligne;
- h) que le discours n'ait pas su reconnaître que le gouvernement n'a pas prévu les besoins des aînés et qu'il a directement causé le manque de lits dans les foyers de soins personnels au Manitoba;
- i) que le discours n'ait pas su reconnaître qu'un trop grand nombre de Métis et de membres des Premières Nations sont exclus de la vie économique de la province et que le gouvernement n'ait pas présenté de plan pour remédier à cet échec important;
- j) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas su rassurer les parents que leurs enfants acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir sur le marché du travail d'aujourd'hui;
- k) que le gouvernement continue à négliger et à pénaliser les familles agricoles et les collectivités rurales du Manitoba;
- l) que le discours n'ait pas su reconnaître le chaos qui règne dans le système de protection de l'enfance du Manitoba et qui est attribuable aux politiques du gouvernement et que ce dernier n'ait pas présenté d'excuses relativement aux abus et aux décès tragiques causés par son ingérence politique dans ce système;
- m) que le gouvernement n'ait pas fait face au problème accru de la conduite en état d'ébriété, ni reconnu que ce fléau afflige un trop grand nombre de familles;
- n) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas réussi à faire face aux problèmes liés au traitement des dépendances, ni reconnu que la toxicomanie et les dépendances contribuent à une grande partie des crimes qui ravagent la province et qui font d'elle la capitale canadienne des crimes violents;
- o) que même si le discours du gouvernement contient plusieurs bonnes idées présentées par les députés de l'opposition, le gouvernement n'ait pas convaincu l'Assemblée que ces dernières seront mises en œuvre;

- p) que le gouvernement n'ait pas su reconnaître que depuis 11 ans, il ne peut tenir ses promesses, notamment celle visant à mettre fin à la médecine des couloirs, ce qui porte l'Assemblée à croire qu'il est peu probable que les promesses contenues dans le discours du Trône seront tenues;
- q) que le gouvernement actuel n'ait pas tenu les promesses qu'il a faites aux Manitobains et qu'il est ainsi clairement nécessaire d'élire un nouveau gouvernement qui obtiendra des résultats positifs en matière de réduction de la criminalité, de responsabilité fiscale, de création d'emplois, de réduction d'impôts, de protection contre l'augmentation des coûts des services, d'accès à un médecin de famille, d'aide aux familles agricoles, de l'assainissement du lac Winnipeg, d'installations sportives de meilleure qualité, de stabilisation du système de protection des enfants et de réalisation d'autres objectifs qu'appuient les Manitobains,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

(M<sup>me</sup> la ministre ALLAN — 27 min)

---

## **DEUXIÈME LECTURE**

M. le ministre SWAN

(N<sup>o</sup> 2) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg (cadets auxiliaires du Service de police de Winnipeg)/The City of Winnipeg Charter Amendment Act (Winnipeg Police Service Auxiliary Cadets)*

M. le ministre SWAN

(N<sup>o</sup> 3) — *Loi modifiant la Déclaration des droits des victimes (refus de versement d'indemnités aux auteurs d'infractions et autres modifications)/The Victims' Bill of Rights Amendment Act (Denying Compensation to Offenders and Other Amendments)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M<sup>me</sup> la ministre HOWARD

(N<sup>o</sup> 4) — *Loi modifiant la Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail/The Retail Businesses Holiday Closing Amendment Act*

M. le ministre BLAIKIE

(N<sup>o</sup> 7) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des ours polaires (Centre international de conservation des ours polaires)/The Polar Bear Protection Amendment Act (International Polar Bear Conservation Centre)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

---

**QUESTIONS ÉCRITES, DEMANDES ET ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS —  
ACCEPTÉS MAIS RESTÉS SANS RÉPONSE**

**TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE — QUATRIÈME SESSION**

**QUESTIONS ÉCRITES**

M. PEDERSEN

17. Lorsqu'on choisira le tracé de la ligne de transport Bipole III, obtiendra-t-on les emprises nécessaires en proposant aux propriétaires fonciers qui sont des particuliers des servitudes ou en achetant leurs biens-fonds? De quelle façon la valeur de ces biens-fonds sera-t-elle déterminée?
18. Hydro-Manitoba a annoncé publiquement qu'elle ne peut pas utiliser l'expropriation comme mesure d'acquisition d'emprises. Le gouvernement du Manitoba expropriera-t-il les biens-fonds privés au nom d'Hydro-Manitoba en vue de la construction de Bipole III si les propriétaires ne parviennent pas à une entente acceptable avec Hydro-Manitoba?
19. Quelle sera la distance minimale entre Bipole III et les résidences, les cours et les fermes d'élevage?
20. Quels sont les critères d'Hydro-Manitoba pour déterminer les effets de Bipole III sur les animaux d'élevage?
21. Quels sont les effets sur les services de téléphonie cellulaire, les systèmes de positionnement global (GPS) et l'équipement électronique qui sont à proximité de Bipole III?

---

## **FEUILLETON DES AVIS**

**AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI**

M. le *ministre* SWAN

(N<sup>o</sup> 9) — *Loi modifiant la Loi sur les poursuites sommaires/The Summary Convictions Amendment Act*

M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD

(N<sup>o</sup> 10) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congés relatifs aux cérémonies de citoyenneté)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Citizenship Ceremonies)*

---

## AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M. SARAN — Nombre limite d'immigrants permis par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des candidats du Manitoba

1. Attendu :

que le Programme des candidats du Manitoba est l'un des plus fructueux au Canada et qu'il jouit d'un appui au sein des dirigeants du monde des affaires et des syndicats ainsi que des communautés;

que les candidats provinciaux qui s'installent au Manitoba contribuent à la croissance de la province, y atténuent la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et y apportent une contribution culturelle et sociale;

qu'à leur arrivée, les immigrants qui s'établissent au Manitoba sont susceptibles de gagner plus d'argent que ceux qui font partie de la catégorie de l'immigration économique du fédéral et qu'ils tendent à rester plus longtemps dans la province à long terme;

que le taux de rétention des candidats provinciaux qui se sont installés au Manitoba entre les années 2000 et 2006 était de 80 pour cent supérieur à celui des travailleurs qualifiés et des réfugiés du fédéral;

que 31 pour cent des candidats provinciaux qui sont venus s'installer au Manitoba en 2009 ont contribué à l'essor des communautés situées à l'extérieur de Winnipeg et à la vitalité de nos régions, lesquelles sont de plus en plus diversifiées;

que le Manitoba est chef de file dans le domaine de la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger et que le financement consacré aux services d'établissement et à la formation linguistique a sextuplé depuis l'année 2000;

que le Manitoba a mis au point un modèle de renommée nationale visant le recrutement éthique et la rétention des travailleurs temporaires étrangers à l'aide de la nouvelle *Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs*, laquelle protège les travailleurs étrangers des agents de recrutement non réglementés, des frais de recrutement imposés illégalement ainsi que de l'exploitation en milieu de travail et aide les employeurs à trouver des travailleurs éventuels;

que les autres provinces estiment que le Programme des candidats du Manitoba est un programme modèle et un chef de fil à l'échelle nationale,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à reconnaître l'excellence du Programme des candidats du Manitoba et à envisager de permettre à la province d'admettre, en 2010, les 5 600 candidats qu'elle est tout à fait en mesure d'accueillir;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement fédéral à envisager d'abolir la limite de candidats provinciaux que le Manitoba peut admettre afin de lui permettre d'atteindre son objectif et d'accueillir 20 000 nouveaux immigrants annuellement, ce qui est indispensable à sa croissance économique à long terme.